Image not found or type unknown

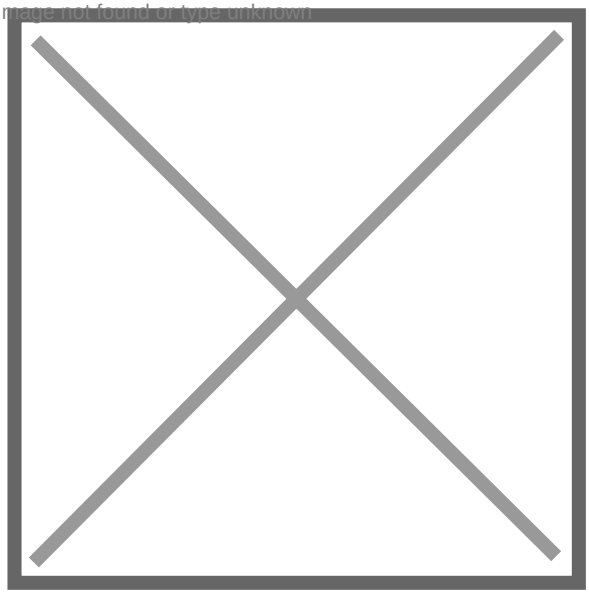

Assignation au tribunal suite problèmes de travaux

Par **pegtonysam**, le **04/03/2014** à **13:17**

Bonjour,
depuis 1 an et demi, j'ai une maison en location dans laquelle mes locataires ne cessent de remettre en question son état, sa surface et surtout mon manque de volonté à vouloir régler les problèmes d'eau. J'ai fait venir une société (3 fois) pour la chaudière, une société pour les vitres de la véranda (1300€), un artisan pour l'étanchéité de cette dernière (1850€). Et maintenant un cabinet d'avocat m'envoie un courrier en prétextant mon manque de volonté dans les réparations et amélioration de l'habitat. La dernière société contacté pour refaire les peintures a été reboutée par mes locataires. Le cabinet d'avocat dit que je vais être assigné au tribunal pour manquement à mes obligations.
Qu'est ce que je risque réellement? Puis-je de mon côté faire valoir un problème me permettant de les expulser? Je suis preneur de toutes informations, je ne sais plus quoi faire, répondre au courrier des avocats, attendre la convocation au tribunal et apporter les éléments en ma possession!!!!
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **fougasse**, le **05/03/2014** à **17:11**

bonjour,
j'ai posé la même question, sauf que moi je suis assignée au TI, ma locataire refusait d'ouvrir aux entrepreneurs, mais par contre pas à la CAF (elle a fait établir un constat d'indécence) puis est partie; 5 mois aprés je reçois l'assignation;
Je ne manquerais pas de vous tenir au courant de la suite.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés